

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/11/2021

Dossier complet le :

20/01/2022

N° d'enregistrement :

2021-11906

1. Intitulé du projet

Boisement de parcelles agricoles sur environ 6 ha au lieu-dit "Landes du Claud-Neuf" sur la commune de LA COQUILLE (24450).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GFF AMBLOCQ

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. AMBERT Arnaud

RCS / SIRET

8 4 8 5 5 0 0 3 4 0 0 0 1 3

Forme juridique

GRUPEMENT FONCIER FORESTIER

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° c)	Premier boisement d'une superficie prévisionnelle totale de 6.50 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation forestière mixte à la densité de 800 à 1600 plants/ha, après travail localisé du sol.

4.2 Objectifs du projet

Constitution d'un boisement pour la production de bois d'œuvre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- o SEPTEMBRE 2022 : préparation localisée du sol (potets travaillés ou labour en bandes), effectués à l'aide d'une mini-pelle 5 tonnes ou tracteur muni d'un sous-soleur multifonction.**
- o NOVEMBRE 2022 : plantation manuelle des arbres à la pioche forestière.**
- o JANVIER 2023 : mise en place manuelle de protections contre le gibier (tuteurs + gaines) sur chaque plants des essences feuillues.**

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- o Entretien de la plantation par débroussaillage autour des plants selon la croissance de la végétation adventice pendant les 3 à 5 premières années.**
- o Eventuelles tailles de formation et élagage des plants. Entre 7 et 15 ans.**
- o Réalisation d'éclaircies à partir de 25 à 30 ans.**

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable aux semis, plantation ou replantation d'essences forestières (Réglementation départementale des boisements).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	6.5 ha
Nombre d'arbres plantés	800 à 1600 plants/ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

**LA COQUILLE, parcelles AB
28, 30 partie, 38, 39, 40.**

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 57' 14"

Lat. 45° 33' 57"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" "

Lat. ___° ___' ___" "

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" "

Lat. ___° ___' ___" "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR Périgord-Limousin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boisement de terrains autrefois dédiés à l'agriculture (élevage) dans un contexte de déprise agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

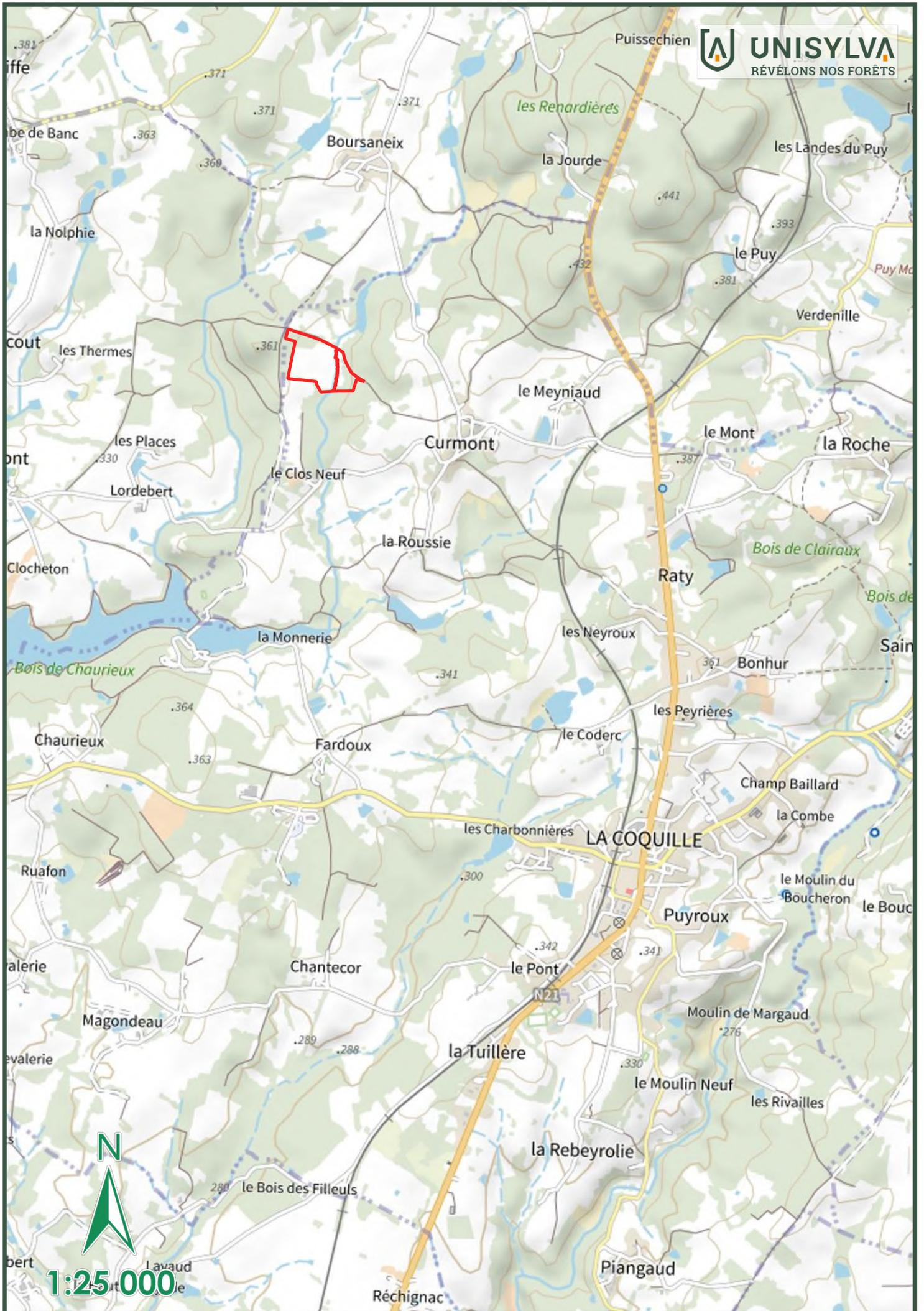
Firbein

le,

25 novembre 2021

Signature

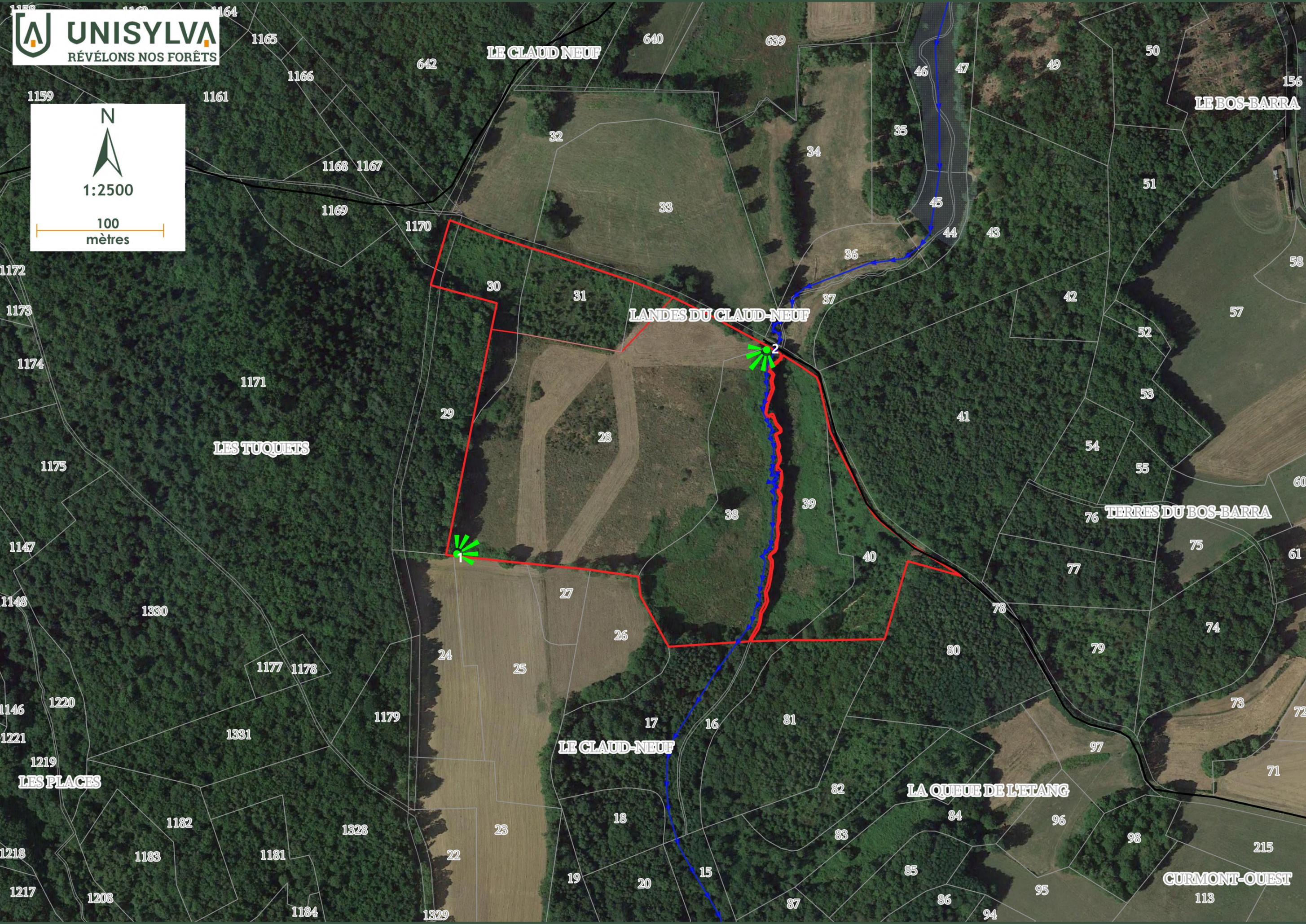




N

1:2500

100 mètres





DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS - ANNEXE 3

Premier boisement de plus de 0,5 ha.



Prise de vue 1 (environnement proche)



Prise de vue 2 (environnement lointain)

Limoges, le 18 janvier 2022

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mission Evaluation Environnementale
Pôle Projets
A l'attention de Mme Florence SCARSI

Projet suivi par : M. Grégoire THAUVIN
Tél. : 07.87.48.60.27
Courriel : gregoire.thauvin@unisylva.com

Objet : réponse au courrier n° 2021-11906_FS_incomplet.

Madame,

Suite à votre réponse du 9 décembre dernier concernant la demande d'examen au cas par cas pour le projet de boisement de terrains agricoles au lieu-dit « Landes du Claud-Neuf » à LA COQUILLE (24), je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous les compléments demandés.

4- Caractéristiques générales du projet :

Les essences implantées sont les suivantes :

- Chêne sessile (*Quercus petraea*),
- Pin laricio de Corse (*Pinus nigra corsicana*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

Ces dernières seront implantées en tenant compte de la nature du sol (cf. plan prévisionnel de plantation en pièce jointe). Les chênes et pins, plantés en mélange en séquence, occuperont la partie saine du terrain (îlot 1), tandis que les aulnes seront installés dans la partie humide (îlot 2).

Le cordon d'Aulne glutineux présent naturellement en bordure de la Côte sera conservé. Une bande tampon de 10 m. de large sera par ailleurs maintenue le long de cette ripisylve.

Par ailleurs, la plantation ne concernera que la partie à l'ouest du cours d'eau.

Agence LIMOUSIN

31 avenue Baudin – CS30260 – 87 007 Limoges CEDEX 1 +33 (0)5 55 77 93 61 – hautevienne@unisylva.com

Représentante du Conseil d'Administration : Madame Chantal DUPRÉ ZAKARIAN +33 (0)6 11 71 64 82



5 – Sensibilité environnementale de la zone d’implantation :

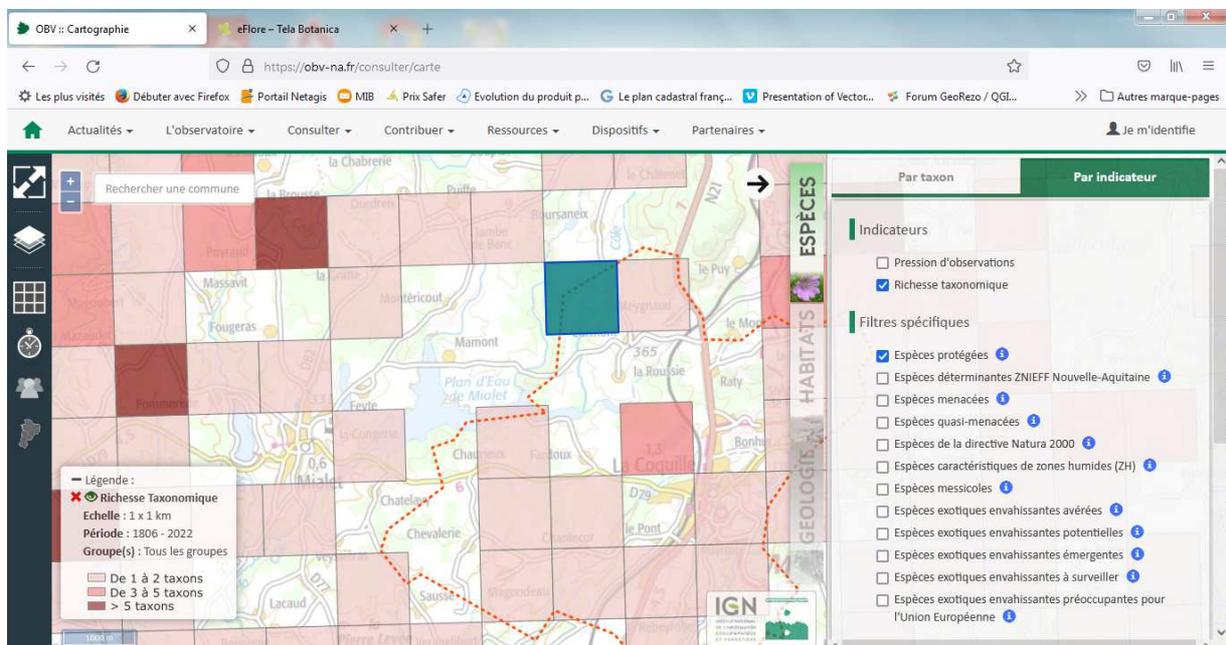
- Consultation de la description de la ZNIEFF de type 2 « Réseau hydrographique de la Côte en amont de ST-JEAN-DE-COLE ».

Ce zonage d’une superficie de 2 478 ha est présent en aval du projet. Il est défini par la Côte et ses principaux affluents permanents ainsi que les fonds humides temporairement inondés, en raison des habitats de landes et tourbières qui peuvent s’y trouver. Elle inclue également les boisements de pente et prairies humides adjacentes. L’intérêt de cette zone réside dans les espèces piscicoles du réseau hydrographique, bien qu’il semble manquer des données récentes.

Les espèces déterminantes de la ZNIEFF sont pour la plupart inféodées aux tourbières et boisements feuillus riverains.

Le projet, bien que situé de part et d’autre du ruisseau de la Côte, est localisé en dehors et à assez bonne distance de la ZNIEFF (plus d’un kilomètre). La zone humide cartographiée par le réseau partenarial des données sur les zones humides correspond à un ancien pré de fond occupé en grande partie par une jonchaie sur sol argileux (cf. ci-dessous le diagnostic réalisé suite à la visite de terrain).

- Consultation de l’Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (<https://obv-na.fr/consulter/carte>) en date du 18/01/2022.



En bleu : maille 1 km x 1 km englobant les parcelles du projet.



Au niveau de la maille :

- **1 espèces protégées a été signalée en 2019** : *Ranunculus ophioglossifolius* Vill., inféodée aux mares et fossés (très faible probabilité de présence sur les parcelles concernées par le projet).
- **Aucune espèce menacée.**
- **Aucune espèce quasi-menacée.**

- **Consultation par courriel du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNR-PL) en date du 17/12/2021.**

Les essences retenues sont en adéquation avec la politique du Parc qui vise à limiter l'implantation des essences exotiques envahissantes. Le mélange d'essences proposé a été reconnu par les acteurs du PNR sollicité comme intéressant pour la biodiversité.

D'après les informations communiquées, il n'existe pas de données naturalistes au niveau de ces parcelles cadastrales. Il nous a été recommandé néanmoins de nous appuyer sur le Catalogue des végétations du PNR-PL et de prêter attention à la présence éventuelle de végétations prairiales et pelousaires oligotrophes telles que :

- Prairie humide à *Carum* et Jonc acutiflore au niveau de l'îlot 2 ;
- Pelouse vivace à Nard riches en espèces au niveau de l'îlot 1 ;
- Prairie de fauche à Avoine élevée au niveau de l'îlot 1.

- **Visite du site (08/01/2021)**

L'îlot 1 correspond à une ancienne parcelle agricole en prairie dominée par les graminées. La flore rencontrée - sans inventaire exhaustif - semble banale (fort recouvrement par les graminées et très faible présence de plantes à fleurs), on note la colonisation éparse par la Fougère aigle et le Genêt à balais, signe d'un abandon de l'activité de fauche ou de pâturage. Elle est entretenue depuis plusieurs années par gyrobroyage, ce qui ne favorise pas l'expression d'une flore patrimoniale.

La visite et l'observation du sol (prélèvement à la tarière, cf. photo 1 ci-dessous) permet d'éliminer la probabilité de présence de végétation pelousaire oligotrophe. En effet, le terrain frais et à dominante argilo-limoneuse n'est pas propice au développement de ce type de végétation qui nécessite des sols plus sableux. Par ailleurs, au moment de la visite, la végétation était à son maximum de développement et sa hauteur était d'environ 80 cm de hauteur ce qui ne correspond pas à des caractéristiques de pelouses.

La végétation observée s'apparente donc plutôt à une *Friche vivace graminéenne* (fiche 81 du Catalogue des végétations du PNR Périgord-Limousin). L'intérêt botanique de ces formations est réduit et elles ne bénéficient d'aucun statut de menace ou de protection. Elles peuvent cependant présenter un intérêt pour l'avifaune.

L'îlot 2 est caractérisé par un sol composé d'argile lourde et fortement engorgé dès la surface (observation effectuée dans un contexte d'été particulièrement pluvieux). Les

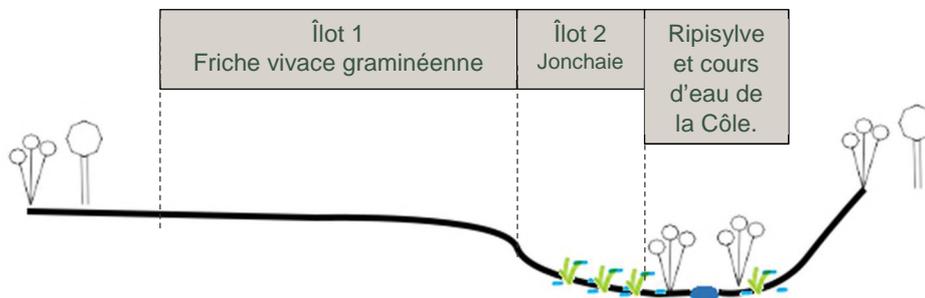


potentialités pour la production forestière sont faibles sur ces terrains. Bien qu'essentiellement composée d'une Jonchaie (*Juncus effusus*), il ne nous est pas possible d'infirmier la présence interstitielle de végétations rattachées aux prairies humides à Jonc acutiflore. Notre attention ne s'est en effet pas portée spécifiquement sur la présence possible de cet habitat. Toutefois, si sa présence était avérée, il ne pourrait s'agir d'un habitat sous sa forme typique et en bon état de conservation étant donné l'absence de gestion du site et le fort recouvrement par le Jonc diffus.

Prof.	Horizon	Texture	Couleur	Éléments grossiers
10 cm	A	Limono-Argileux	Brun	aucun
30 cm	H1	Argilo-Limoneux	Brun chocolat	aucun
50	H2	Argileux	Apparition de tâches de rouille	Graviers < 10 %
80 cm	H3	Argileux	Ocre avec taches de rouille	Graviers 10 à 20 %

Cause arrêt tarière : charge du sol en gravier au-delà de 80 cm.

Photo 1 : relevé pédologique au niveau de l'îlot 1.



Topographie du site selon un transect d'Ouest en Est.



6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures d'évitement/réduction) :

Facteurs négatifs pouvant impacter le site	Etapas du projet potentiellement impactantes	Méthodes mises en œuvre	Mesures d'évitement / réduction	Niveau d'impact final
<i>Assèchement / drainage zone humide</i>	Préparation du sol avant plantation	Travail localisé du sol , en potets, réalisés à la mini-pelle, sans retournement des horizons du sol ni drainage. Le cordon d'Aulne glutineux présent naturellement en bordure de la Côte sera conservé.	néant	Nul
<i>Modification du fonctionnement hydraulique</i>				
<i>Travaux du sol</i>				
<i>Traitement de fertilisation et pesticides</i>	Plantation et entretiens	Absence de fertilisation ou d'usage de pesticides	néant	Nul
<i>Fermeture du milieu</i>	Plantation et sylviculture	Îlot 1 : plantation mélangée Pin laricio / Chêne sessile. Îlot 2 : plantation d'essences feuillues adaptées à la zone humide (Aulne glutineux). Une bande tampon de 10 m. sera conservée le long de l'actuelle ripisylve. Les peuplements constitués feront l'objet d'éclaircies dès l'âge de 25 ans , diminuant la densité et assurant un éclaircissement du sol propice au développement d'une flore en sous-étage.	Îlot 1 : Une allée large (15 m.) sera aménagée et entretenue de façon à conserver un espace ouvert favorisant la biodiversité et les continuités écologiques. Îlot 2 : Abandon éventuel du boisement si jugé pertinent par le service instructeur.	Modéré
		<i>Pratiques et travaux forestiers.</i>		

En conclusion, l'étude bibliographique et la visite de terrain font ressortir une faible probabilité de présence d'habitats ou d'espèces patrimoniaux. Le risque d'impacts négatifs sur la biodiversité est donc très faible sur le site même et, au-delà, sur la ZNIEFF présente en aval.



La mixité des essences (feuillue et résineuse), l'absence d'introduction d'essences exotiques envahissantes et la relative « perméabilité » du boisement garantie par le dispositif de plantation et le traitement sylvicole futur jouent en faveur de la biodiversité et d'un maintien des continuités écologiques au niveau de la trame des milieux ouverts. L'insertion dans le contexte bocager est ainsi optimisée.

Dans le doute néanmoins, la zone humide pourra éventuellement être laissée en l'état au regard du faible enjeu de production forestière. Il est néanmoins important d'avoir à l'esprit que cette zone sera vouée à se boiser naturellement dans les années à venir en l'absence d'entretiens réguliers. Il est à noter que les arbres, qu'il soit plantés ou le fruit d'une colonisation naturelle, peuvent dans certaines conditions contribuer à la filtration et l'épuration de l'eau avec au final un impact positif, bien que difficilement quantifiable, sur la qualité de l'eau en aval.

Ainsi, il nous semble que le projet déposé est en complète cohérence avec les objectifs de la réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne et la charte du PNR-PL à savoir :

- *Développer, en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques les filières agricoles et forestières locales* (ces parcelles sont soumises à une déprise agricole depuis plusieurs années et trouvent aujourd'hui une valorisation forestière. Le projet ne consomme pas d'espaces agricoles actuellement utilisés et ne constitue pas une artificialisation irréversible des sols mais au contraire une baisse d'intensité de leur utilisation et joue en faveur d'une préservation foncière) ;
- *Préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire ;*
- *Préserver la ressource en eau (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassin versant.*

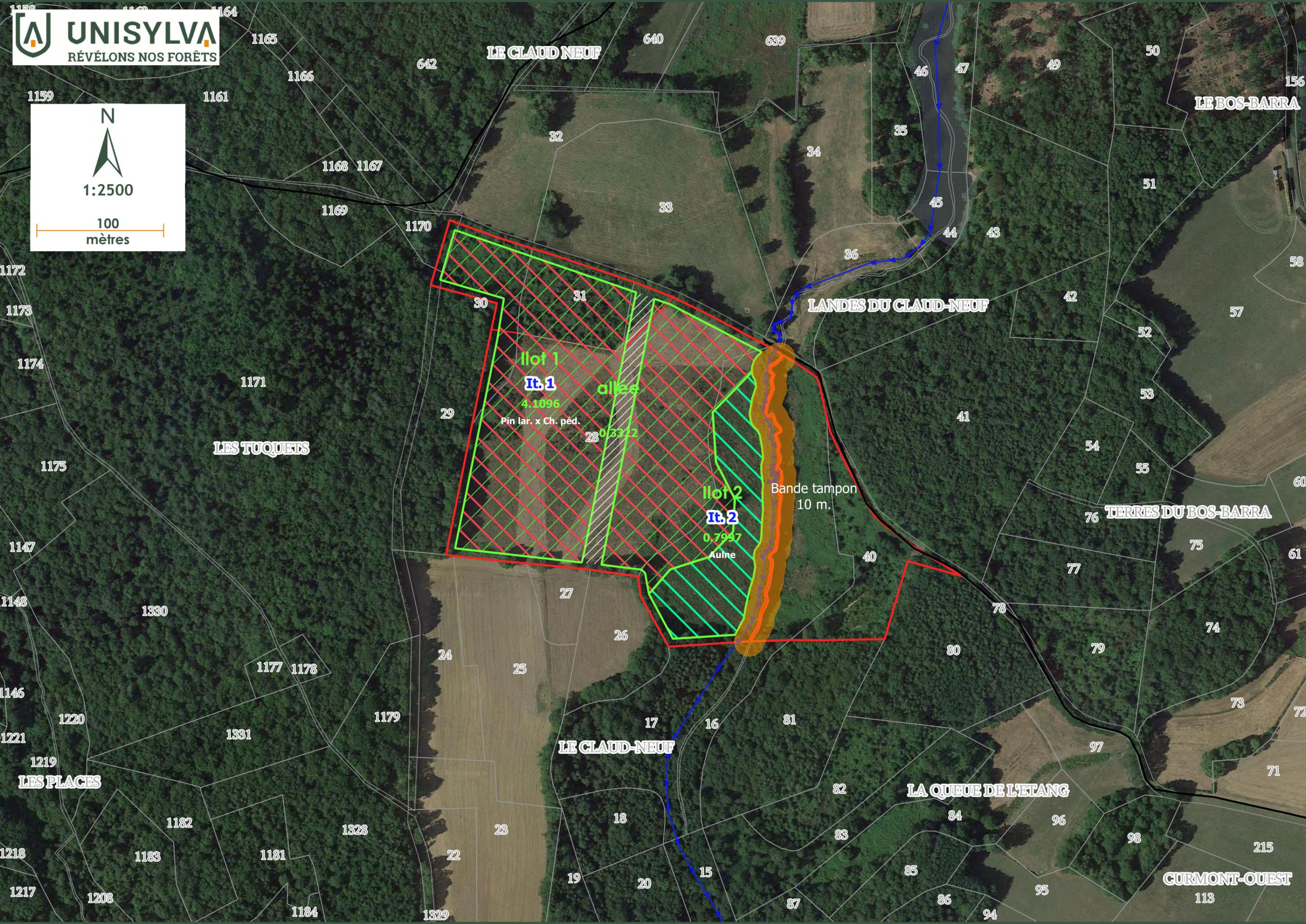
Le projet contribue également à la lutte contre le changement climatique en permettant la captation de carbone à l'échelle du territoire et son stockage, à terme, dans des produits bois à long cycle de vie (l'objectif est en effet de produire à terme du bois d'œuvre feuillu et résineux).

Soucieux d'avoir apporté une réponse claire et argumentée à votre demande de compléments, je reste joignable pour toute éventuelle précision supplémentaire aux coordonnées indiquées en entête de ce courrier.

Dans l'attente de la décision concernant ce projet je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Grégoire THAUVIN
Ingénieur Gestion et Travaux sylvicoles –
Gestionnaire Forestier Professionnel

N
1:2500
100 mètres



LE CLAUD NEUF

LE BOS-BARRA

LANDES DU CLAUD-NEUF

LES TUQUETS

TERRES DU BOS-BARRA

LE CLAUD-NEUF

LA QUEUE DE L'ETANG

CURMONT-OUEST

lot 1

It.1

4.1096

Pin lar. x Ch. péd.

allée

lot 2

It.2

0.7997

Aulne

Bande tampon
10 m.